

Ce document contient des renseignements essentiels sur les actions de série A (série A) de la Catégorie revenu à court terme BMO que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-665-7700 ou à l'adresse fonds@bmo.com, ou visitez le www.bmo.com/fonds.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	(Série A) 27 novembre 2000	Gestionnaire(s) de portefeuille :	BMO Gestion d'actifs inc.
Valeur totale au 5 mars 2012 :	26,4 millions de dollars	Distributions :	En septembre, dans le cas des dividendes ordinaires; au plus tard le 29 novembre, dans le cas des dividendes sur les gains en capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,47 %	Placement minimal :	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel)

Dans quoi le fonds investit-il?

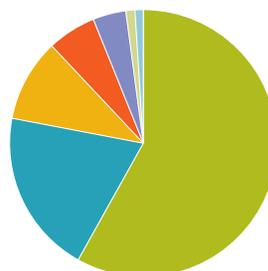
Le fonds a comme objectifs d'offrir une occasion de placement à court terme dans un fonds de titres à revenu fixe, comme solution de rechange ou additionnelle aux fonds d'actions compris dans les fonds mondiaux avantage fiscal BMO, et de fournir un revenu courant tout en préservant le capital et en assurant la liquidité. Le fonds investit surtout dans des titres de haute qualité comme des bons du Trésor du Canada, d'autres titres à revenu fixe à court terme canadiens et du papier commercial à note élevée d'une durée de moins de trois ans. Le fonds peut investir jusqu'à 30 % du coût d'achat des actifs du fonds dans des titres étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 5 mars 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 5 mars 2012)

1. Crédit Toyota Canada Inc., eurobillets à moyen terme, non garantis, 5,050 %, 27 juill. 2012
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série 19, garanties, 3,600 %, 15 juin 2013
3. EnCana Corporation, billets à moyen terme de premier rang, non garantis, non subalternes, 4,300 %, 12 mars 2012
4. Gouvernement du Canada, bons du Trésor, 0,930 %, 7 juin 2012
5. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série 18, garanties, 4,550 %, 15 déc. 2012
6. Fiducie cartes de crédit Algonquin, série 2007-1, cat A, billets adossés à des créances mobilières, 4,562 %, 15 juin 2012
7. Metropolitan Life Global Funding I, billets mondiaux de premier rang à moyen terme, garantis, 2,625 %, 3 déc. 2012
8. Fiducie hypothécaire CHIP, série 2010-1, billets à moyen terme de premier rang garantis, 4,490 %, 3 août 2035
9. Enbridge Pipelines Inc., billets à moyen terme, non garantis, 4,460 %, 17 déc. 2012
10. Fiducie du Canada pour l'habitation, obligations hypothécaires, série 26, garanties, 2,200 %, 15 mars 2014

Répartition des placements (au 5 mars 2012)



Répartition du portefeuille

- 58,1 % Obligations de sociétés
- 19,9 % Obligations d'État
- 10,0 % Titres du marché monétaire
- 5,9 % Titres adossés à des créances mobilières
- 4,0 % Titres adossés à des créances hypothécaires
- 1,1 % Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs
- 1,0 % Titres adossés à des créances hypothécaires avec flux groupés

Nombre total de placements 33

Les 10 principaux placements représentent 60,8 % du fonds.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la série du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la série.

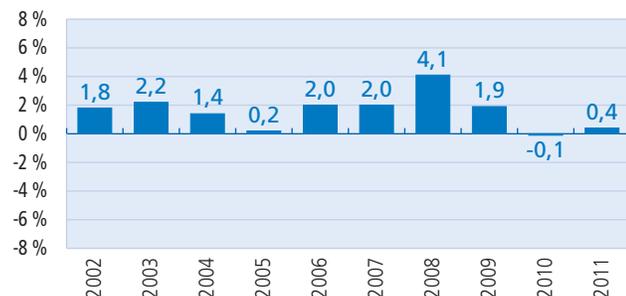
Il est important de noter que le rendement passé de la série n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 29 février 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette série du fonds il y a 10 ans détient aujourd'hui 1 172 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 1,6 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel de la série au cours des 10 dernières années civiles. La série a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 10 années.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds.



Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous souhaitez être en mesure d'effectuer des substitutions pour acquérir des titres d'une autre catégorie de BMO Fonds mondiaux avantage fiscal Inc. sans réaliser de gains en capital
- vous souhaitez investir dans un fonds à revenu fixe à court terme comme solution de rechange ou additionnelle aux fonds d'actions compris dans les fonds mondiaux avantage fiscal BMO
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible (autrement dit, vous êtes prêt à accepter à court terme une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série A du fonds.

Le fonds a d'autres séries d'actions. Les frais sont différents pour chaque série. Vous devriez vous informer sur les autres séries d'actions qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série A du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 30 septembre 2011, les frais de la série A du fonds s'élevaient à 1,47 % de sa valeur, ce qui correspond à 15 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la série)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation des actions de série A du fonds.

1,47 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

–

Frais du fonds

1,47 %

Commission de suivi

BMO Investissements Inc. verse à votre courtier (ou à votre courtier exécutant) une commission de suivi tant que vous possédez des titres du fonds. La commission couvre les services et les conseils que votre courtier vous fournit. Votre courtier peut verser une partie de la commission à votre conseiller.

La commission de suivi est payée à même les frais de gestion. Son taux dépend des modes de souscription offerts :

Commission de suivi - jusqu'à 0,20 % de la valeur de votre placement annuellement, ce qui correspond à 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des actions du fonds.

Frais**Ce que vous payez****Frais de substitution**

Aucuns. Vous pourriez devoir payer des frais d'acquisition, des frais de substitution et des frais de rachat si vous faites un placement par l'entremise d'un courtier inscrit autre que BMO Investissements Inc.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette série d'actions du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
77 King Street West, bureau 4200
Toronto (Ontario)
M5K 1J5

Sans frais 1-800-665-7700
www.bmo.com/fonds
Courriel : fonds@bmo.com